

LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

Bureau du port de plaisance de Hérél
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Tél.: 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Internet : www.cpagranville.net



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

N° 111 - SEPTEMBRE 2019

SOMMAIRE

Le mot du président	page 2
Actualités	page 3
Conférence d'Arnaud FILLEUL	page 6
Attention ça gratte !!	page 8
Quelques définitions	page 9
Quelques absurdités	page 9
Les prises déclarées 2019	page 10
Règlement des trophées	page 10
Résultats pour 2019	page 11
Sortie 2020 : le salon de Nantes	page 11
Recette	page 12
Programme d'activité	page 13
La messagerie du CPAG	page 14
Résultats de l'échappée belle	page 14
Amarrage sur une bouée	page 15
Bulletin d'adhésion	page 16

Le mot du président

De mieux en mieux, mais nous y sommes habitués !

Vous connaissez la dernière ?

Nos chères têtes pensantes ont mis en place le marquage de certaines espèces de poissons pour lutter contre le braconnage et la revente du poisson. Si nous partageons cette disposition, les personnes qui proposent les moyens pour parvenir à cet objectif n'ont pas dû souvent tester les dispositifs.

Pour preuve :

Vous êtes un pêcheur à pied ; vous attrapez une sole, bravo, vous l'attrapez, la mesurez et vous avez le plaisir de constater qu'elle est plus grande que la taille minimale de capture. Jusque là, tout va bien ou presque. En effet, s'il faut connaître la technique pour attraper une sole avec la main, il vous faut prendre votre outil de mesure, mettre l'extrémité au bout de la gueule du poisson et déplier l'outil jusqu'à la queue pour la mesure ; là ça se complique un peu mais c'est possible ; cependant vous n'avez pas fait le plus difficile ... Maintenant, il vous faut récupérer votre paire de ciseaux et lui couper la queue ...et là vous devez faire preuve de patience et de détermination et surtout pas d'énervement.

Cet exemple montre bien le peu de connaissance des pratiques de ceux qui proposent de tels textes ... et pourtant c'est bien ce qui a été proposé et qui pour le moment est retiré ...avant de revenir dans quelques temps.

Ceci n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres comme la pêche du couteau au râteau ou l'inversion des dates d'ouvertures et de fermetures pour la pêche au filet droit, la délimitation de zones de pêche avec des amers situés à plusieurs kilomètres, ce qui facilite le repérage et le bon positionnement lorsqu'il y a de la brume

Naïvement, nous pourrions croire que le service public est tout simplement au service du public, mais nous n'avons pas dû tout comprendre.

Pouvons-nous espérer qu'un jour la réglementation soit basée sur le bon sens, compréhensible par tous et que pour se faire plaisir lors d'une partie de pêche nous ne soyons pas obligés d'avoir fait un cursus universitaire de plusieurs années pour y comprendre quelque chose.

Nous arrivons à l'absurdité que nous, club de pêche, passons plus de temps à suivre la réglementation, locale, régionale, nationale et européenne et bien sûr à en informer nos adhérents qu'à la pratique de notre loisir au bord de l'eau et sur l'eau!

Faisons preuve d'optimisme et espérons qu'un jour le serpent de mer de la simplification (espèce invasive) devienne réalité pour qu'enfin une partie de pêche reste une partie de plaisir.

Le président

Patrick ALVES

ACTUALITÉS

TRACTEURS

Evidemment l'actualité n°1 de l'été, c'est bien sûr « l'affaire » des tracteurs. Rappelons les faits : le 18 juin paraît un arrêté préfectoral réglementant la circulation des tracteurs sur l'estran et interdisant le stationnement sur ce même estran. L'arrêté n'est pas connu aussitôt (pas beaucoup de publicité et pour cause !) ; nous sommes cependant alertés par des plaisanciers de St-Georges-de-la-Rivière qui ont eu quelques observations d'un service de contrôle. Quelques jours/semaines plus tard, cela provoque l'émoi de tous les plaisanciers qui mettent leur bateau à l'eau avec une remorque tirée par un tracteur. Les autorités contactées, entre autre le Député de la Manche, Stéphane TRAVERT, nous assurent que l'arrêté a été pris dans la précipitation (?) et qu'il va être retiré. Effectivement il est abrogé par un arrêté du 18 juillet. On nous dit aussi que des réunions de concertation vont être organisées entre les services de l'Etat, les Élus concernés, les professionnels et les associations de pêche de loisir dès le mois de septembre, ce que confirme Madame la Sous-Préfète de Coutances rencontrée le 4 septembre par une délégation du Comité 50. Pour l'instant c'est le vieil arrêté préfectoral du 22 mai 2000 qui s'applique de nouveau. Cet arrêté autorise bien les plaisanciers à mettre leur bateau à l'eau avec un tracteur mais ne dit rien sur le stationnement. C'est d'ailleurs probablement pour cette raison, suite aux modifications du Code de l'Environnement qui, lui, interdit le stationnement sur l'estran, que la préfecture avait pris un arrêté pour mettre en concordance les deux textes. Dans les réunions de concertation, il va donc falloir que les maires et les personnes concernées, se mettent d'accord sur des règles de conduite à appliquer aussi bien l'été qu'en basse saison. Affaire à suivre.

QUALITÉ DES EAUX

Encore des soucis cet été sur Granville sud et St-Pair mais ces mesures étaient plutôt préventives et n'ont pas duré dans le temps.

Par ailleurs le Préfet de la Manche a pris le 15 juillet l'arrêté de classement sanitaire concernant les zones de production de coquillages et de pêche à pied (arrêté consultable sur notre site internet).

La qualité sanitaire progresse lentement; le problème c'est qu'il faut des résultats satisfaisants pendant trois années consécutives pour pouvoir reclasser une zone de façon plus favorable. C'est le cas sur Gouville/Blainville qui passe de B en A pour les coquillages non fousseurs (huîtres).

Dans la baie, l'administration prévoit le redécoupage en zones plus petites avec l'espoir d'identifier un secteur favorable à la réouverture des fousseurs. Ce devrait être fait pour la fin de l'année.

Et plus au nord, la situation de la zone Annoville/Hauteville s'améliore mais ça reste pour l'instant insuffisant pour envisager d'ouvrir toute l'année. Plusieurs réunions pour faire le point sont prévues en septembre et notamment au niveau de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Je reviendrai plus longuement sur cette affaire dans les prochains Échos.

Enfin le travail d'identification des causes de pollution continue dans la zone de l'inter-SAGE de la baie du Mont (bande de 10 km le long de la côte de Granville à Cancale).

CONVENTION CEL CHAUSEY

Comme je le disais dans le dernier numéro, la convention qui lie l'Etat et le Conservatoire du Littoral pour la gestion de la partie publique de Chausey, y compris le domaine public maritime (DPM), a été signée le 9 juillet par la « Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres », d'une part, et le Préfet de la Manche, d'autre part.

La convention est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2032 sur la base de quatre objectifs dont notamment :

« Maintenir les activités professionnelles dans une approche de développement durable ainsi que le caractère responsable et durable des activités de pêche récréative. »

Le Conservatoire assure donc la gestion du site au niveau environnemental en application du plan de gestion approuvé par le Comité de Gestion de l'archipel où siège le CPAG.

Rappelons que le Conservatoire est gestionnaire des mouillages et qu'il peut en déléguer la gestion au quotidien au SyMEL représenté à Chausey par les gardes. Ces derniers ont un pouvoir de police en matière d'environnement pas en matière de réglementation des pêches.

MOUILLAGE CHAUSEY

Comme nous vous l'avons annoncé dans les ÉCHOS 110 (juin), une nouvelle bouée (blanche, diamètre 80 cm) a été montée sur le mouillage que nous a rétrocédé Williams de Montzey. L'ensemble a été positionné par la société Iroise Mer-TSM à un nouveau point GPS donné par le Conservatoire du Littoral.

Toutefois il apparaît qu'après un peu plus de deux mois d'utilisation les bateaux amarrés sur notre bouée sont beaucoup trop proches de ceux amarrés sur la bouée voisine n° 50.

Une vérification des positions sera effectuée en septembre lors du prochain passage d'Iroise Mer-TSM à Chausey. Nous en profiterons pour fixer sous la bouée trois orins de deux mètres de long avec chacun un œil épissé pour faciliter l'amarrage.

JERSEY

Nous avons pu nous procurer la réglementation de la pêche de loisir en vigueur à Jersey et donc aux Minquiers et aux Ecrehou. Voici l'adresse que vous pouvez consulter :

<https://travelersandfish.com/reglementations/jersey/>

La réglementation est à peu près la même qu'en France. Attention donc aux ormeaux pour lequel un quota est fixé à 20 par jour par pêcheur comme en Bretagne. Et surprise, la pêche du hâ est interdite !

Grandes marées : contrôles

A la dernière grande marée, nous avons eu droit à un feu d'artifice à St-Martin-de-Bréhal où une opération de sensibilisation des pêcheurs à pied était programmée par plusieurs services de contrôle. Pas d'échos pour l'instant ; on sait seulement que les pêcheurs ayant un matériel non conforme (?) ont été priés de faire demi-tour.

DEUX BRÈVES

- L'Assemblée générale du Comité 50 aura lieu à 10 h à Flamanville le samedi 23 novembre prochain.
- Le 1er janvier 2020, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) fusionnent pour devenir l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cela changera-t-il la donne pour les contrôles ? Pas sûr.

Jean LEPIGOUCHET

Esprit d'équipe

Le CPAG, outre ses propres activités aide et participe à des activités et manifestations nautiques :

- Le 1er juin, deux bateaux du CPAG ont contribué à l'accompagnement sécurité du raid aviron Granville-Chausey organisé par le club d'aviron de Granville.
- Le 15 juillet avec la CCI ouest Normandie, l'APH et le Yacht club de Granville, organisation de la fête des voisins de ponton.
- Du 18 au 20 juillet, deux bateaux du CPAG ont été mis à disposition du Yatch club de Granville dans le cadre de la manifestation nationale des Muscadet.
- Le 8 août, le CPAG (Patrick Alves et Pascal Le Naour, avec la visite de Dominique Planchon) a participé à une journée d'animation à CASAMER à Blainville-sur-mer, partenaire de longue date du club.

Quatre animations étaient proposées :

Un atelier Flashmer, partenaire du club, avec la présentation de leurre spécifique à la pêche de fond.

Un atelier Ultimate Fishing sur le maniement des leurres.

Un atelier dédicace avec l'auteur d'ouvrage sur la pêche en la personne d'Yvon Carbonne.

Un atelier nœuds de pêche animé par Patrick Alves du CPAG. Pascal Le Naour a accompagné le président et Dominique Planchon nous a rendu visite.

- Le 14 septembre avec la CCI ouest Normandie, l'APH et le Yacht club de Granville organisation du concours de pêche l'Échappée Belle.

C'est l'occasion de remercier l'ensemble des organisateurs de ces manifestations qui contribuent tout au long de l'année à l'animation du port de plaisance de Granville ainsi que tous les bénévoles sans qui la réussite de ces rendez-vous ne serait pas possible.

Patrick ALVES

Conférence d'Arnaud Filleul

Le CPAG (Comité des pêcheurs amateurs Granvillais) a organisé le 21 septembre 2019 une conférence sur le thème : « Quel futur pour la pêche sportive ? Ethique et gestion de la pêche de demain ». Arnaud Filleul, chercheur, auteur naturaliste et passionné de pêche a animé cet évènement. La journée a débuté à Granville, par une séance de dédicaces de ses deux derniers ouvrages, La bible illustrée de la pêche à pied et Guide complet des poissons de pêche sportive. C'est devant une assemblée de 55 personnes qu'Arnaud Filleul a évoqué le devenir de ce loisir ancestral.

La conférence a abordé de nombreux sujets philosophiques et pratiques, dont je donnerai quelques exemples :

La pratique de la pêche sportive, de loisir ou récréative est de plus en plus pointée du doigt et restreinte par des comportements agressifs ainsi que des textes réglementaires de plus en plus complexes, incompréhensibles et souvent dépourvus de bon sens.

N'oublions pas d'où nous venons, nous sommes depuis la nuit des temps des pêcheurs, des chasseurs et des cueilleurs. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui, sauf à renier notre nature et l'évolution de l'espèce Homo sapiens.

Alors quelle est notre stratégie pour conserver, développer notre nature et discuter avec ceux qui s'opposent ?

Tuer un poisson n'est pas un acte anodin, certes, mais le faire dans le respect de l'animal est bien un acte pratiqué depuis nos origines et qui fait que nous existons toujours aujourd'hui.

L'être humain est un prédateur et c'est bien ce qui lui a permis de survivre. Cela ne nous empêche pas d'avoir de l'empathie envers les animaux.

Le prélèvement doit se faire de manière raisonnée, responsable, en abrégant les souffrances de l'animal.

L'évolution de nos modes de vie fait qu'aujourd'hui la ville est le centre de la prise des décisions mais quid des autres ? Sont-ils des ignorants sans empathie ? Pas du tout ! En fait, les gens qui vivent dans le milieu naturel le connaissent, le comprennent et l'aiment davantage que les citadins.

Pour sortir de cette impasse, ne faudrait-il pas qu'un dialogue s'installe pour que le point de vue de chacun puisse s'exprimer autrement que par des invectives, des menaces, des écrits qui ne font qu'accentuer cette profonde dichotomie de pensée ?

Il faut bien reconnaître que nombre de pêcheurs de loisir développent des bonnes pratiques, qu'ils vivent au quotidien les agressions envers leur environnement et que depuis de nombreuses années, ils œuvrent pour la protection de la ressource et la qualité de leur environnement.

Un débat animé s'est développé à l'issue de la présentation d'Arnaud Filleul et a permis à chaque participant de réfléchir d'une autre manière au devenir de notre loisir préféré mais menacé.

La conférence s'est terminée par une présentation de voyages de pêche et par de nouveaux échanges, particulièrement riches, entre Arnaud Filleul et les participants.

Je me permets de résumer en donnant une réflexion de l'un de nos membres : Gérard : « Avec beaucoup de passion, A. Filleul présente durant tout son exposé les fondements des attaques et manifestations diverses contre la pêche de loisir que nous tentons de défendre plus ou moins bien. Ce qui dans un premier temps semble être une approche très philosophique apparaît, après réflexion, comme une explication pragmatique du problème et si ses recommandations pour défendre notre pêche semblent parfois un peu virulentes, elles sont vraiment d'actualité ! »

Nous avons beaucoup apprécié de pouvoir mener une discussion différente de ce qui est habituellement proposé. Un mélange de philosophie, d'histoire de la relation avec l'animal et de propositions d'actions, y compris politiques. Nul doute que cette conférence atypique trottera longtemps dans la tête des participants.

Le mot de la fin revient à Séverine : « Voir l'avenir de la pêche de loisir par le prisme d'un scientifique et naturaliste est fort intéressant et loin du seul problème des ressources. Le rapprochement entre les ruraux connaissant le terrain et les citadins faisant les textes n'est effectivement pas une mince affaire. C'est probablement le sujet principal à traiter dans l'avenir et le souci que tous nos politiques devraient avoir.

Les photos de ses voyages dans le monde entier montrant des espèces de poissons que nous ne connaissons pas ici, ouvrent l'esprit et déclenchent l'envie d'aller aussi pêcher dans d'autres eaux. »

Patrick ALVES

Pêche

Bien profiter de l'automne

Tant pour la pêche à pied que pour la pêche du bord ou la pêche en bateau, la saison automnale est une belle période pour la pratique de notre loisir.

La pêche à pied : à partir du 1er septembre, outre le bouquet ouvert depuis le 1er juillet à la côte et depuis le 1er août à Chausey, nous pouvons pêcher les praires, les amandes, les huîtres et les ormeaux. Puis nous aurons le plaisir de pouvoir pêcher à partir du 1er octobre la coquille Saint-Jacques. De quoi se faire un retour de pêche bien sympathique.

La pêche du bord : là aussi, nous avons de quoi nous régaler en pratiquant le surfcasting ou la pêche à roder avec du matériel léger. Une canne à lancer, une bulle (buldo ou ballrag, un bas de ligne en 35/100 et un Raglou) permettront de passer un moment agréable en bord de plage ou de côte rocheuse.

La pêche en bateau : là encore de belles sorties en perspective pour la pêche du bar, de la margatte puis un peu plus tard l'encornet.

Patrick ALVES

ATTENTION : « ça gratte »

Plusieurs capitaines ont eu le désagrément de « gratter » sur le mur à l'entrée secondaire du port (chenal vert balisé qui suit la digue secondaire).

Pourtant ils avaient emprunté ce chenal alors que le marégraphe du Hérel indiquait au moins 1,4m c'est à dire qu'ils pouvaient en effet rentrer dans le port.

L'explication de ce désagrément qui pourrait cependant être grave est simple :

Le mur qui retient l'eau dans le port du Hérel est de la même hauteur que le mur qui retient l'eau dans le bassin d'évolution du CRNG, soit à une cote de 6 m par rapport au zéro des cartes marines.

Pour permettre aux navires de rentrer et sortir sur des périodes plus longues l'entrée du Hérel dispose d'une porte basculante de 0,75 m qui, lorsque la hauteur d'eau atteint 6,65 m (par rapport au zéro des cartes) bascule pour dégager 0,75 m de hauteur d'eau supplémentaire.

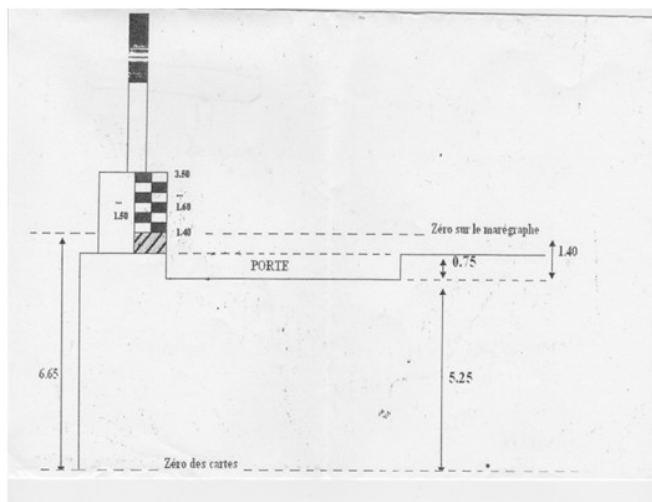
Le marégraphe de l'entrée du Hérel indique alors 1,4 m : la porte est « ouverte » comme nous le disons tous. L'entrée principale a alors une profondeur de 1,4 m.

Au même moment, la hauteur d'eau au-dessus du mur de la porte secondaire n'est que de 0,65 m car il n'existe pas sur cette entrée de porte basculante !

Si vous empruntez cette porte secondaire avec un tirant d'eau de 0,8 m, (ce qui est mon cas), je peux vous promettre que vous « gratterez » le mur !

En conclusion, se souvenir que si vous empruntez l'entrée secondaire, la hauteur d'eau disponible est celle indiquée par le marégraphe MOINS 0,75 M

(N'oubliez pas de rajouter 30 à 50 cm de pied de pilote à votre tirant d'eau théorique).



Nous avons évoqué ce point avec la capitainerie du Hérel qui doit trouver un moyen de signaler ce risque.

Gérard MONGIN

Quelques définitions

- Le zéro des cartes (zéro hydrographique) : c'est le niveau de la mer théoriquement atteint par la plus basse mer théorique (marée de 120).
- La sonde : c'est la profondeur minimale en un lieu donné.
 - Une sonde affichée 27 sur les cartes indique une roche submergée, toujours couverte, située à une profondeur de 2,7 m au-dessous du zéro des cartes.
 - Une sonde affichée 13 (chiffre souligné) indique que lors de la plus basse mer (marée de 120) le relief sous-marin émerge de 1,3 m.
 - Si le chiffre est mis entre parenthèse c'est que la sonde a été légèrement décalée pour permettre davantage de lisibilité.
- Le pied de pilote : c'est une marge de sécurité que l'on ajoute au tirant d'eau d'un navire lorsque l'on effectue les calculs de hauteur d'eau. On prend en général 30 à 50 cm.

Quelques absurdités ...

La taille minimale des captures peut-elle être différente entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle ?

La taille du griset (notre dorade grise) est de 23 cm pour les amateurs mais sans taille minimum pour les pêcheurs professionnels !!

La morue (cabillaud) doit avoir une taille supérieure à 42 cm pour les amateurs mais peut être prélevée dès 32 cm par les professionnels...

À noter cependant que sa maturité sexuelle est atteinte lorsque la morue mesure de 55 à 60 cm !

Rassurons-nous, comme la pêche du bar à un poisson par pêcheur, le recrutement de cette espèce va nettement s'améliorer. La pêche est fermée, mais sur les étals de marché, fin avril et début juillet, il y avait profusion de magnifiques bars. En région parisienne, les prix offerts aux consommateurs étaient d'ailleurs très bas (17 € à 18 € le kg) !

Gérard MONGIN

Les prises : règlement 2019/2020

Comme chaque année, le CPAG, organise un suivi des plus belles prises réalisées au cours de l'année.

Pour la saison 2019-2020, le conseil d'administration a apporté quelques modifications afin de faciliter la déclaration et l'enregistrement de ces prises.

Pour la déclaration, il suffit de prendre une photo de la prise avec un outil de mesure (réglette, mètre, ...) permettant de voir sur la photo la taille de la prise et de l'adresser au club avec un descriptif succinct des conditions de la prise (date, zone de pêche, technique de pêche, ...).

RÈGLEMENT DU CONCOURS LES TROPHÉES DU CPAG 2019 – 2020

Article 1 : Un trophée des plus belles prises est organisé chaque année et les trois premiers concurrents par catégorie seront récompensés. La période d'enregistrement des prises court du 20 octobre 2019 au 15 septembre 2020.

Article 2 : Les conditions de participation au trophée sont :
- être membre du CPAG depuis au moins un an à la date de la capture,
- être à jour de sa cotisation.

Article 3 : Les trophées sont attribués pour les espèces décidées au plus tard par le conseil d'administration lors de sa séance précédant l'assemblée générale ordinaire. Pour l'année 2019-2020, les espèces retenues sont : le bar, la dorade grise, le lieu, la roussette et ou toute autre prise exceptionnelle validée par le conseil d'administration.

Article 4 : Les prix sont un bon d'achat de 90 € pour le 1er, 60 € pour le 2ème et 40 € pour le 3ème à utiliser uniquement chez nos annonceurs figurant dans l'annuaire de l'année et jusqu'au 31 décembre qui suit l'assemblée générale.

Article 5 : Les poissons doivent être pêchés en bateau, kayak ou du bord uniquement avec une canne ou une ligne de traîne. La zone de pêche retenue pour les bateaux est de 30 miles nautiques au départ du port de Hérel de Granville (Cap Fréhel, balise Sud-Ouest Minquiers, Jersey – Saint-Héliier, Portbail) et pour les pêches du bord de Vains-Saint-Léonard (pointe du Grouin du Sud) à Bricqueville-sur-mer (pointe du havre de la Vanliée dit le Bout du Monde).

Article 6 : Les prises doivent obligatoirement être mesurées accompagnées d'une photo avec l'outil de mesure confirmant la taille de la prise ou par un membre du conseil d'administration.

Article 7 : Pour valider son trophée, chaque lauréat doit transmettre la photo de la prise et effectuer un texte succinct expliquant comment la prise a été réalisée (endroit, matériel, ...) dans les 15 jours qui suivent la mesure. Ce document pourra être utilisé lors des ateliers de pêche et publié dans les Échos du CPAG.

Article 8 : La remise des prix se déroule lors de l'assemblée générale ordinaire. Les lauréats seront avertis par courriel ou courrier et les prix seront remis exclusivement aux lauréats présents, excusés ou représentés, sauf décision du conseil d'administration pour les cas de force majeure.

Article 9 : Un seul prix est attribué pour l'ensemble des catégories correspondant au prix le plus élevé.

Article 10 : Les candidats ayant obtenu un prix dans une catégorie sont classés hors concours l'année suivante dans la catégorie concernée.

Résultats pour 2019

Bar	Vieille	Dorade	Lieu
85 cm (Michel Aubert) le 24 avril à 10h30 (surfcas- ting)	58 cm (Jean-Marie Le- provost)	40 cm (Séverine NAU- DET) le 6 juin vers 14 h	56 cm (Christophe Du- pard) le 1er mai 2019 vers 8h
66 cm (Gérard Jardinot) début novembre	57 cm 2,4 kg (Séverine NAU- DET) le 23 mai	39,5 cm (Jean-Luc BRIAULT le 6 juin vers 14 h	51 cm (Didier Turgis) le 19 avril 2019
66 cm (Jean-Ma- rie Leprovost)	50 cm (Didier Turgis)		50 cm (Patrick Alves) le 19 mai 2019

Vous noterez que le nombre de poisson déclarés est relativement peu important ; à croire qu'il n'y a plus de dorade dans la région !

D'autre part cette année la rousette faisait partie de ce concours, hé bien il n'y a eu aucune rousette de prise ! Curieux, non!

SORTIE 2020 SALON DES PÊCHES DE NANTES

Le salon de Nantes semble avoir repris quelques airs de jeunesse et c'est pour cela que nous vous proposons de nouveau cette sortie qui s'effectuera le samedi 15 février 2020.

Une liste d'inscription sera ouverte au local du CPAG le 1er octobre pour que l'on puisse débiter nos démarches auprès d'un transporteur.

Dans l'état actuel du dossier, nous n'en connaissons pas le coût.

De plus amples renseignements vous seront fournis lors de l'AG.

Christian. BAUDIER

Recette

Maquereaux au cidre

Ingrédients pour 4 personnes :

4 maquereaux

250 g d'échalotes

1/2 litre de cidre brut

70 g de beurre

Sel, poivre en grains

Recette

Émincer les échalotes et les faire fondre dans un peu de beurre

Ajouter les maquereaux

Saler, ajouter les grains de poivre

Couvrir de cidre

Cuire à petits frémissements environ 10 minutes

Retirer les maquereaux et les tenir au chaud

Faire réduire la sauce à feu vif

Rajouter le beurre restant en fouettant vivement

Napper les maquereaux avec la sauce au cidre

Servir

Bon appétit!

Recette du bateau "Angélus de la Mer" à Trouville-sur-mer

Patrick ALVES

Programme d'activité à venir

Date	Thème	Animation
Ateliers pêche du CPAG		
25 octobre 2019	Préparer la saison de pêche et une sortie de pêche	Patrick ALVES
29 novembre 2019	La cuisine de la mer	
31 janvier 2020	La sécurité en mer – GPS et sondeur	Christian BAUDIER – Patrick ALVES
28 février 2020	La pêche au gros et les nouvelles techniques de pêche	Pascal RODRIGUEZ – Jean-Jacques GERVASI (Free fishing)
27 mars 2020	La pêche du lieu	Michel HÉLIE
24 avril 2020	La pêche de la dorade	Christophe et Marc DUPARD
29 mai 2020	La pêche du bar	Pascal RODRIGUEZ
26 juin 2020	Naviguer à Chausey et aux Minquiers	Jean LEPIGOUCHET – Patrick ALVES – Jean-Pierre DURAND
25 septembre 2020	Les pêches du bord (Surfcasting, à roder) et à pied	Jean LEPIGOUCHET – Patrick ALVES – Jean-Marie LEPROVOST
30 octobre 2020	Les nœuds de pêche et montages	Jean-Pierre DURAND – Patrick ALVES
27 novembre 2020	La cuisine de la mer	
Autres activités		
18 octobre 2019	Assemblée générale	

Site Internet du CPAG

«Nous sommes confrontés à une difficulté pour vous adresser des messages à partir de la messagerie de notre site Internet.

Aussi, nous avons été dans l'impossibilité de vous informer par courriel de la date de l'Échappée Belle et nous en sommes désolés.

Cependant, nous avons mis en ligne sur le site Internet du CPAG la nouvelle date ainsi qu'un affichage au local de permanence. De son côté le bureau du port a réalisé un affichage à l'entrée de chaque ponton.

L'équipe du CPAG travaille sur la résolution de cet incident afin que nous puissions retrouver une communication permettant une information rapide de nos adhérents comme nous en avons l'habitude.»

Échappée Belle 2017 - Classement général			
Nom prénom	Total Points	Nbre espèces	Rang
Bernard LENEVEU	53	7	1
Gérard MONGIN	47	5	2
Daniel MARIE / Jean Luc BRIAULT	46	6	3
Herve ETARD	41	4	4
Jean LEPIGOUCHET	40	4	4
Patrick COSTILS	38	5	6
André JACQUELIN / Michel LEGRAND	37	4	7
Amand HODEBERT	36	4	8
Yann LORIN / Jean-Christophe THEO	36	5	8
JOLY / Joël MALLE	33	5	10
Alain THEO / Bertrand DUHAMEL	30	4	11
Philippe ETAVE	23	4	12
Lionel CROISEAUX	23	4	12
Didier TURGIS	19	2	14
Pierre GOHIN	18	3	15
Marcel FAUCHON	7	1	16
Jack DUHOUX	7	1	16
ANGE Isabelle	5	1	18
André LAORDEN	3	1	19
Alain BELLETOILE	0	0	20
Michel HENNEQUIN	0	0	20
Fernand GAINON / Philippe LEPINAY	0	0	20
Denis DECHIPRE	0	0	20
Jacques FLEURY	0	0	20

Amarrage sur une bouée

Pour bien s'amarrer sur une bouée, il faut deux lignes indépendantes : si l'une cède, l'autre peut rester en place (une sous la bouée, et l'autre, en secours, sur l'anneau de la tige de la bouée).

Dans le cas d'une bouée à tige, il faut impérativement s'amarrer directement sur la chaîne. Un émerillon peut aider à limiter le vrillage et donc permet de faire durer plus longtemps les cordages.

Tous les manillons et émerillons doivent être assurés par un collier ou un fil en inox.

Si vos amarres ont tendance à couler sous la bouée, prolongez-les avec un cordage plus fin muni d'un flotteur à l'extrémité.

En ce qui concerne la bouée du CPAG, elle est équipée d'une tige qui ne sert qu'à saisir la bouée. Elle n'est pas suffisamment solide pour assurer un amarrage sans risque de rupture. Il est prévu de fixer sur la chaîne, sous la bouée, trois orins de deux mètres de long. Chaque orin est muni d'une petite bouée rouge pour en assurer le flottage avec un œil épissé que vous pourrez passer sur un taquet de votre bateau.

Jean-Pierre DURAND

J'adhère pour soutenir le CPAG

Vous avez le choix entre :

- Une cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Une cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (*)

(*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fixe..... Mobile.....

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON Si oui, est-il assuré : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPP: OUI / NON

j'ajoute 14€

Je souhaite recevoir mes annuaires par courrier OUI

j'ajoute 4€

TOTAL DE MON RÈGLEMENT :

Envoyer ce bulletin rempli et le règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

Ne rien inscrire dessous, partie réservée au CPAG

N° de carte N° FNPP Adhésion faite le

Règlement chèque/espèces

Enregistrée le